

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2020

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2020

Date de transmission en Sous-Préfecture : 16 décembre 2020

N° 20-10-16

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 décembre 2020

OBJET :

**Décisions du Maire –
Information du Conseil
municipal**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Christian BECUWE à Gilles GRANGIER – Romain MONTELMARD à Aurélie DESBREE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020
Affichage : 16/12/2020



OBJET DE LA DELIBERATION :

DECISIONS DU MAIRE - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions prises dans le cadre de la délégation reçue par Monsieur Philippe DENIS du Conseil Municipal par délibération du 16 septembre 2020 :

- Décision n° 2020/98 – Proposition de DALLOZ pour la formation de quinze élus sur deux demi-journées, les 14 et 21 novembre 2020, "Les fondamentaux de l'élu local" pour un montant s'élevant à 1 920.00 € TTC.
- Décision n° 2020/99 – Devis GEOLIS d'un montant de 1 020.00 € TTC pour l'implantation des terrassements dans le cadre du projet d'aménagement de tennis couverts.
- Décision n° 2020/100 – Devis CELIGEO d'un montant de 597.60 € TTC pour la rédaction d'un rapport type G2-PRO dans le cadre du projet d'aménagement de tennis couverts.
- Décision n° 2020/101 – Association BARDANE – Proposition d'un atelier de cadrage de la vision et des besoins sur le site de la Rose des Vents : 900.00 € HT.
- Décision n° 2020/102 – Contrat signé avec Messieurs Jean-Luc et Jordan MOULIN dans le cadre des travaux de déneigement – campagne 2020-2021 :
 - 1 tracteur + lame avec chauffeur = 85 €/h
 - 1 tracteur + lame sans chauffeur = 65 €/h + 5 € d'astreinte/jourAstreintes du mardi 1^{er} décembre 2020 au 28 février 2021.
- Décision n° 2020/103 – Contrat ETC² d'un montant de 8 400.00 € TTC pour une mission Ingénierie Fluides dans le cadre de l'aménagement d'un espace fumeurs au Casino le Lion Blanc.
- Décision n° 2020/104 – Annexe 1 de la convention d'objectifs et de moyens entre la commune et l'Association des Familles modifiée le 3 novembre 2020 pour la prise en charge par le Centre de Loisirs de l'animation du périscolaire de 7h30 à 8h30.
- Décision n° 2020/105 – Avenant n° 1 d'un montant de 5 104.20 € TTC au marché de travaux TP CONVERT dans le cadre de la réalisation de tennis couverts.
- Décision n° 2020/106 – Devis de DETECT RESEAUX 42/63 d'un montant de 768.00 € TTC pour la détection des réseaux enterrés dans le cadre de l'aménagement de tennis couverts.
- Décision n° 2020/107 – Avenant n° 1 d'un montant de 150.66 € TTC au marché de travaux JOUBERT EQUIPEMENT dans le cadre de la construction d'un ascenseur extérieur à l'hippodrome.
- Décision n° 2020/108 – Devis de LRA CONTROLES d'un montant de 300.00 € TTC pour la réalisation d'un contrôle sur les réseaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement de tennis couverts.
- Décision n° 2020/109 – Bail précaire d'un an à compter du 1^{er} décembre 2020 consenti à Mme Audrey DROVIDAL pour l'occupation du local situé 1 bis rue du Cloître.
- Décision n° 2020/110 – Avenant n° 2 au marché de travaux Lot 1 – TP CONVERT d'un montant de 17 184.00 € TTC et Avenant n° 1 au marché de travaux Lot 4 – COLAS d'un montant de 16 232.52 € TTC dans le cadre de la réalisation de tennis couverts.
- Décision n° 2020/111 – Proposition de ANEOL pour l'évolution de l'hébergement du site internet de la commune avec augmentation de l'espace disque dédié – Forfait déploiement 180.00 € TTC + Montant annuel 288 € TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 16/12/2020



- Décision n° 2020/112 – Bail d'une durée de six années consenti à l'Association Cinématographique Baldomérienne pour l'occupation de l'immeuble 7 Boulevard Cousin avec un loyer annuel de 2 129.77 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions qui n'appellent aucune remarque de la part de l'assemblée.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 16 décembre 2020.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20201215-20-10-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

Affichage : 16/12/2020